

## INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE  
TRANSPORTS

*Direction des infrastructures  
de transport*

### Décision du 29 juin 2018 relative à l'approbation du schéma directeur de signalisation de la RN 88 (section Lachamp-Les Fangeas)

NOR : TRAT1816764S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

Vu le code de la route, notamment ses articles L.411-6 et R.411-25;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des autoroutes et des routes;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1994 modifié relatif à la liste des pôles verts et aux liaisons vertes, notamment son article 2;

Vu la décision du 18 mars 2016 portant numérotation des échangeurs de la RN 88 entre Firminy et Le Puy-en-Velay;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée, notamment ses articles 80 et 81;

Vu la note du 18 mai 2017 relative aux procédures d'élaboration, d'instruction et d'approbation des schémas directeurs de signalisation de direction et des projets de définition de signalisation;

Vu l'avis de l'inspecteur général routes du 4 mai 2018;

Vu le dossier d'avril 2018 relatif au schéma directeur de signalisation de la RN 88 (section Lachamp-Les Fangeas) présenté par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont approuvés les numéros des nouveaux échangeurs n<sup>os</sup> 51 et 52 de la RN 88.

#### Article 2

Est approuvé le schéma directeur de signalisation de la RN 88 (section Lachamp-Les Fangeas), figurant à l'annexe de la présente décision.

#### Article 3

La présente décision sera notifiée au préfet coordonnateur des itinéraires routiers Massif central, qui est chargé de son exécution.

#### Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 29 juin 2018.

*La ministre auprès du ministre d'État,  
ministre de la transition écologique et solidaire,  
chargée des transports,*

Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice des infrastructures de transport,*  
SANDRINE CHINZI

ANNEXE

sens 1 St Etienne - Mende		sens 2 Mende - Saint-Etienne		Observations
Mention de filante sens 1	Mentions de sortie sens 1	Numéro échangeur	Mention de filante sens 2	Mentions de sortie sens 2
Branche de sortie vers N88 (sud) LE PUY EN VELAY BRIVES-CH. BLAVOZY	Branche de sortie vers D26 S <sup>T</sup> ETIENNE-LARDEYROL (a)	Giratoire à niveau de vers St Etienne RD 26 RN 88 vers Mende RD 988A	Branche de sortie vers D988A Lachamp (c)	(a) rd16 Eglise Romane en D21 (b) uniquement en position sur D21, pas en présignalisation (c) SC15 BLAVOZY-CENTRE et Lachamp en D21
LE PUY EN VELAY BRIVES-CH.	CHASPINHAC BLAVOZY Laprade (a)	(N° 47) St Etienne Lardeyrol (RD43)	S <sup>T</sup> ETIENNE-LARDEYROL	(a) panneau animation touristique St-Jacques (b) panneau animation touristique Ravin
((LE PUY EN VELAY)) ((BRIVES-CH.))	LE MONASTIER S <sup>T</sup> GERMAIN L <sup>DE</sup> station du Mézenc (c)	(N° 48) Blavozy (RD156)	ROSIERES CHASPINHAC BLAVOZY Laprade (b)	(a) panneau complémentaire : ST AGREVE et LE CHAMBON S/L. suivre VALENCE (b) panneau animation touristique St-Julien (c) panneau animation touristique Le Mézenc
LE PUY EN VELAY CORSAC-CHASSENDE	CLERMONT-F <sup>D</sup> BRIOUDE BRIVES-CH. CHADRAC (a) (b)	(N° 49) Fay la Triouleyre (RD150)	ANNONAY S <sup>T</sup> ETIENNE YSSINGEAUX	(a) panneau complémentaire : VICHY THIERS AURILLAC suivre CLERMONT F <sup>D</sup> (b) panneau animation touristique St-Jacques
		(N° 50) Monteil (RD374)		

sens 1 St Etienne - Mende		sens 2 Mende - Saint-Etienne		Observations	
Mention de filante sens 1	Mentions de sortie sens 1	Numéro échangeur	Mention de filante sens 2	Mentions de sortie sens 2	
MONTÉLIMAR AUBENAS (a)	LE PUY EN VELAY - CENTRE	(N° 51) échangeur Bellevue (51) (RD373)	VALENCE ANNONAY S'ÉTIENNE YSSINGEAUX	LE PUY EN VELAY - CENTRE  BRIVES-CH. 	(a) proposition de maintien de 5 mentions (section type rocade urbaine à 90 km/h)
LANGOGNE (a) LE PUY EN VELAY - SUD			VALENCE S'ÉTIENNE LE PUY EN VELAY - CENTRE (a)	BRIVES-CH. 	(a) ANNONAY tronquée pour respect 4 mentions (b) panneau animation touristique Les Gorges
((MONTÉLIMAR)) ((AUBENAS)) ((MENDE))		(N° 52) échangeur Ours Mons (52)	BRIVES-CH. (c)	COUBON 	(c) filante maintenue par anticipation d'un futur nouvel accès au Puy en Velay
((LANGOGNE)) ((LE PUY EN VELAY - SUD))	COUBON 				
MONTÉLIMAR AUBENAS MENDE	Branche de sortie vers VC	Girottoire à niveau de la VC 	Branche de sortie vers N88 (nord) S'ÉTIENNE LE PUY EN VELAY - CENTRE	Branche de sortie vers VC aire	(a) panneau animation touristique St Jacques (b) panneau complémentaire en amont du giratoire sur la RN88 venant du Nord: CLERMONT FD suivie MONTÉLIMAR (c) à terme, lorsque l'aire sera réalisée
LANGOGNE LE PUY EN VELAY - SUD	centre d'entretien et d'intervention		BRIVES-CH. (a)	aire du Puy en Velay (c)	
MONTÉLIMAR AUBENAS MENDE	Branche de sortie vers RD988 (Ex-FN88)	Girottoire à niveau des Baraques 	Branche de sortie vers N88 (nord) S'ÉTIENNE LE PUY EN VELAY - CENTRE	Branche de sortie vers VC Ouest	(a) à termes sur nouvelle branche d'accès au giratoire (VC Est)
LANGOGNE CUSSAC S/L. (a)	LE PUY EN VELAY - SUD VALS-PRÈS-LE PUY 		BRIVES-CH.		
Branche vers N88 (sud)	Branche vers RD27 (Ouest)	Carrefour RD27 Vers ST Etienne RN 88 RD 27 Ouest Est Vers Mende	Branche vers N88 (nord) (S'ÉTIENNE) (LE PUY EN VELAY) (BRIVES-CH.) (a)	Branche vers RD27 (Est)	(a) mouvement évident (b) seules les mentions départementales existantes sont indiquées pour mémoire (carrefour non étudié dans la présente étude et non impacté par le contournement)
((MONTÉLIMAR)) ((AUBENAS)) ((MENDE)) ((LANGOGNE)) (a)	S' CHRISTOPHE S' D'ON (b)			SOLIGNAC S/L. (b)	
MONTÉLIMAR AUBENAS MENDE	Branche de sortie vers RD906	Girottoire à niveau des Fangeas 	Branche de sortie vers N88 (nord) S'ÉTIENNE (b) LE PUY EN VELAY		(a) mentions nationales et départementales existantes non impactées par le contournement (b) mentions proposées du fait du nouveau contournement
LANGOGNE SOLIGNAC S/L. CAYRES (a)	AURILLAC CLERMONT FD  BAINS S' CHRISTOPHE S' D'ON 	RD906 Vers ST Etienne RN 88 Vers Mende	BRIVES-CH. (b)		